



PROJET PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025 A 20H00

L'an deux mil vingt-cinq le 26 juin, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (*Isère*) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame RONCO Catherine, Maire.

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, GLANDU Philippe,
Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, TROPEL Lucie, VICAT VINCENT Françoise

Absents : DEMAISON Aurélien donne pouvoir à BUGEAU Christelle, MATHIEU Alain donne pouvoir à GLANDU Philippe, BUDIN Clément, GUENARD Christophe.

Secrétaire de séance : TROPEL Lucie

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du conseil municipal du 22 mai et désignation du secrétaire de séance
 - 2 - Péri scolaire : règlement interne
 - 3 - Travaux église : choix du prestataire pour l'installation d'un chauffage
 - 4 - Informatique
 - 5 - Budget : frais de déplacement des bénévoles
- Questions diverses

1. Approbation du conseil municipal du 22 mai 2025 à 20h00

Interventions

RAS

2. Objet : Délibération n° 25/2025 – Péri scolaire : règlement interne

L'Adjointe en charge des affaires scolaires expose :

Il convient de statuer sur le règlement intérieur des services périscolaires de l'année scolaire 2025/2026.

Le projet de règlement est présenté.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

ADOpte le règlement des services périscolaires présenté et annexé à la présente délibération.

Interventions

RAS

3. Objet : Délibération n° 26/2025 – Travaux église : choix du prestataire pour l'installation d'un chauffage

Le 1^{er} adjoint au Maire expose,

Il a été décidé lors de la réalisation du budget 2025 d'installer un chauffage dans l'église.

Des fournisseurs ont été sollicités :

		HT	TTC
SAS PERRIN Electricité 68B rue du Vallon de Lamartine 38730 VIRIEU/BOURBRE	Lustres IRC électriques / Eclairage intégré additionnel	14 390.00 €	17 268.00 €
SARL GARAPON Electricité 240 Grande rue 38980 VIRIVILLE	Chauffage infrarouge	8 172.80 € Option matériel français + performant : + 1 200€	9 807.36 € Option matériel français + performant : + 1 440€

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE de retenir SARL GARAPON Electricité pour un montant de **9 372.80 € HT**,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Interventions

RAS

4. OBJET : Délibération n° 27/2025 – Budget : frais de déplacement des bénévoles

Madame le Maire expose :

La Bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, pour leur formation, leurs relations avec la Bibliothèque départementale, la médiathèque « La fée verte » et/ou leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal peut autoriser le remboursement par la Commune de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention

AUTORISE le remboursement par la Commune des frais de déplacements des bénévoles, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

DONNE délégation à Madame le Maire pour dresser et tenir à jour la liste des bénévoles de la bibliothèque.

Interventions

RAS

Le secrétaire
de séance

Le Maire
Catherine RONCO

